

**Qui peut m'aider  
à obtenir la  
Certification  
"ADONISSE" ?**

**Quelle est sa  
durée de mise en  
oeuvre ?**

**Une fois ma  
structure  
certifiée  
"ADONISSE"...**

- Seuls les formateurs habilités « ADONISSE », composés essentiellement de conseillers, de moniteurs et de formateurs, sont à votre disposition afin de vous aider à mener à bien votre projet.

- La durée de mise en œuvre, formation des personnels comprise, est d'environ trois mois.

- Mon Etablissement sera référencé au sein du site web d'ADONISSE,

- Un e-mailing sera produit à destination des tours-opérateurs, de la base de données internationales d'ADONISSE, les informant de ma Certification,

- Je pourrais alors utiliser le visuel de Certification « ADONISSE » sur les supports de communications de mon Etablissement, (papier entête, catalogues etc...)

- Mon Etablissement sera proposé pour l'organisation de circuits certifiés par ADONISSE, auprès des Tours-opérateurs et voyagistes,

- Enfin, je serais régulièrement informé, durant ma période de Certification, des Evolutions dans le monde du secours, ainsi que les différents évènements organisés par ADONISSE dans le monde.



Edito

**Parce ce qu'il n'y a pas plus important que la vie...**

C'est en partie en raison des dérèglements climatiques, des incidents alimentaires, des catastrophes naturelles, que l'opinion publique européenne a pleinement pris conscience du rôle joué pendant ces situations difficiles par les équipes de secours.

Les médias ont démontré tout au long de ces épreuves qu'en dépit de moyens de secours suffisants, et face à une situation de détresse, les premières secondes sont cruciales et déterminantes de l'état de la victime.

C'est au moyen de gestes simples, d'une formation et de techniques adaptées, que ces premières secondes pourront être maîtrisées et faire en sorte de perpétuer....

## Pourquoi obtenir la certification "ADONISSE" ?

### Introduction à la certification ADONISSE

Pour :

- Responsabiliser les personnels de l'Etablissement,
- Informer, connaître et prévoir les risques de la vie courante,
- Acquérir une aptitude permanente à réagir face à une détresse,
- Maintenir ses connaissances dans le temps.

## Qui peut obtenir la certification "ADONISSE" ?

- Toute structure d'accueil hôtelière, quelque soit sa taille et son public, peut être certifiée.
- Les intervenants annexes de ces structures, (guides accompagnateurs...) peuvent être également certifiés, pour sécuriser la chaîne de prestations.

## Comment obtenir la certification "ADONISSE" ?

- Une première évaluation permet de reconnaître une structure certifiable,
- Formation de 10 à 12 personnels de l'Etablissement par des Moniteurs et Formateurs habilités « ADONISSE »,
- A l'issue de cette formation, délivrance, entre autre, d'un diplôme reconnu par les instances européennes de Sécurité Civile : l'A.F.P.S. (Attestation de Formation aux Premiers Secours),
- La structure dispose d'un délai de deux mois pour appliquer les acquis et se conformer au Référentiel,
- Evaluation et Certification de l'Etablissement par un audit de professionnels issus du monde du secours et de la sécurité.

## LE RÉFÉRENTIEL

repose sur 3 points indissociables  
On parle du triangle de certification

### ORGANISATION

La direction de l'Etablissement s'engage à placer le secourisme et la sécurité des personnes présentes au sein de son établissement, parmi ses préoccupations essentielles.  
La Direction s'engage à se donner les moyens afin d'effectuer la mise en application du Référentiel au sein de son Etablissement.

### FORMATION

Les personnels de l'Etablissement sont formés aux premiers secours, à la sécurité des personnes et aux risques incendie.  
Maintien des connaissances dans le temps.

### EVALUATION CERTIFICATION

Le personnel de l'Etablissement est évalué sur sa capacité à réagir face à une situation de détresse.  
Le personnel qualifié, est en mesure de pratiquer les gestes et techniques adaptées face à différentes situations.